## L'initiative populaire suisse « contre la construction de minarets » : question architecturale ou islamophobie?

Andrée-Ann Brassard

### Résumé

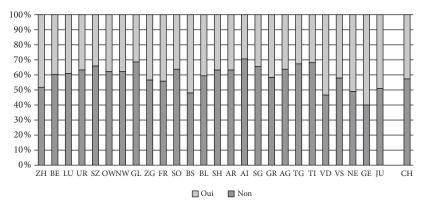
En acceptant l'initiative « contre la construction de minarets » le 29 novembre 2009, les Suisses ont exprimé à leur manière, en utilisant un symbole de l'islam, la crainte de voir un jour cette religion s'imposer en Occident. Pour les Suisses et la communauté internationale, la surprise fut générale lors de la fermeture des bureaux de scrutin. Pourtant, en jetant un coup d'œil aux journaux qui couvrirent la campagne, il est possible de cerner certains discours qui auraient dû alerter les mouvements d'opposition et mobiliser la communauté musulmane de Suisse. Devant la campagne musclée aux accents polémiques des « initiants », les plus modérés choisirent de garder le silence en avançant que l'initiative, qui enfreignait des droits fondamentaux, visait davantage à susciter le débat qu'à être mise en application. Cependant, dans le « secret de l'urne », les Suisses se sont exprimés.

Loin d'une majorité de hasard, le oui à l'initiative anti-minarets claque de façon retentissante. Les Suisses ont voté avec leurs tripes contre une disposition que leurs autorités et les élites politiques, économiques et religieuses leur demandaient à l'unisson de rejeter au nom de solides arguments rationnels.

François Modoux1

Depuis 1848, les changements apportés à la Constitution de l'État fédéral suisse doivent préalablement être acceptés de manière démocratique par une double majorité, soit celle de la population et celle des cantons. Ce principe de démocratie directe inclut autant les réformes proposées par les autorités fédérales sous forme de référendums que les initiatives populaires émanant des citoyens, des partis politiques ou des groupes de pression<sup>2</sup>. En 165 ans, les Suisses furent appelés à se prononcer à 183 reprises sur des projets d'initiatives populaires<sup>3</sup> et rejetèrent près de 90 % d'entre eux<sup>4</sup>. Le principe de démocratie référendaire fut souvent perçu comme « un sas de décompression » qui permit à la population de

débattre publiquement et d'extérioriser ses préoccupations en évitant ainsi les excès de violence<sup>5</sup>. Dans ces conditions, l'acceptation, le 29 novembre 2009, de l'initiative « contre la construction de minarets<sup>6</sup> », qui souhaitait faire interdire l'ajout de minarets aux mosquées en Suisse, prit le pays et la communauté internationale par surprise. En effet, celle-ci fut acceptée par 57,5 % de la population et 22 des 26 cantons, nonobstant le fait que le gouvernement fédéral l'ait jugée discriminatoire envers une minorité religieuse et enfreignant certains droits fondamentaux<sup>7</sup>.



Résultats de la votation sur l'initiative « contre la construction de minarets »

Ce résultat est d'autant plus surprenant, car la Suisse possède une longue histoire en matière d'immigration. Le territoire helvétique attire les immigrants et les travailleurs étrangers depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Au cours de l'après-guerre, les besoins en main-d'œuvre facilitèrent l'arrivée de travailleurs étrangers, principalement des Italiens et des Espagnols, puis de leur famille. Selon l'économiste Pierre Lehmann, l'emploi d'étrangers permit une importante expansion économique dans les secteurs de l'hôtellerie et du bâtiment, en plus de limiter l'inflation<sup>8</sup>. L'immigration musulmane, quant à elle, provient majoritairement des Balkans et de Turquie et, dans une moindre mesure, d'Afrique du Nord<sup>9</sup>. Les nombreux conflits ethniques, nationaux et religieux en Ex-Yougoslavie entre 1991 et 2001 contribuèrent également à l'arrivée de plusieurs requérants d'asile de confession musulmane. Dans l'ensemble, les populations étrangères présentes en Suisse proviennent donc majoritairement d'Europe du Sud.

L'initiative contre la construction de minarets fut officiellement lancée en mai 2007 par le comité d'Egerkingen, du nom d'une commune suisse dans le canton de Soleure. Ce comité regroupait seize personnes affiliées à l'UDC (Union démocratique du centre), un parti politique de droite populiste, et l'UDF (Union démocratique fédérale), qui milite pour la défense des valeurs chrétiennes. Ces partis politiques, qui furent pendant longtemps des acteurs mineurs sur la scène politique suisse, gagnèrent en

popularité au cours des vingt dernières années. Entre 1995 et 2003, l'UDC passa du statut de tiers parti à celui de premier parti fédéral<sup>10</sup>, provoquant ainsi un profond changement dans le paysage politique suisse<sup>11</sup>.

Pour bien saisir la portée de leur démarche, il faut considérer le contexte de production du texte et de la collecte de signature plutôt que la date de la votation. Ainsi, en 2007, l'initiative apparaissait dans la continuité des attentats du métro de Madrid en mars 2004 et de Londres en juillet 2005, de même qu'à la suite de la controverse sur les caricatures de Mahomet dans le journal danois *Jyllands-Posten* en 2005<sup>12</sup>. De plus, la longue liste d'événements à l'échelle locale ou régionale – le port du voile dans les écoles et la fonction publique, les requêtes de carrés islamiques dans les cimetières, la dispense de natation pour les jeunes filles musulmanes, etc. – contribua à exacerber, à la même époque, le sentiment islamophobe en Suisse, comme un peu partout en Europe<sup>13</sup>. Ainsi, ces évènements accentuèrent une certaine crainte quant à la présence islamique en Occident. Au même titre, les nombreuses demandes d'accommodements purent être perçues comme l'illustration réelle de cette présence en Suisse. Ce phénomène transparaît également dans la littérature académique où, de plus en plus, les auteurs mettent en parallèle la responsabilité citoyenne et l'appartenance religieuse14. Pour plusieurs spécialistes15, dans le débat concernant la solubilité de la religion musulmane dans la société européenne, le véritable sujet de discussion devrait être la possibilité de composer avec un « Islam of Europe » par opposition à un « Islam and Europe ». Ainsi, au cours des mois précédant la votation, le spécialiste de la religion musulmane Patrick Haenni et l'historien Stéphane Lathion entreprirent de dresser un portrait de la situation des minarets en Suisse afin d'éclairer certes le débat suisse, mais également européen. Dans un ouvrage collectif, en partenariat avec le Groupe de recherche sur l'islam en Suisse (GRIS), ils affirmèrent que l'initiative allait au-delà des tensions liées à l'intégration sociale et s'insérait plutôt dans un débat idéologique sur l'islamisme en Europe et sur l'islam lui-même<sup>16</sup>.

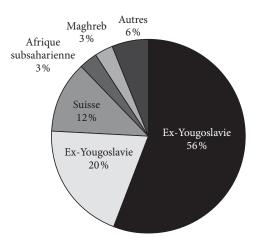
Dans ces conditions, il est pertinent d'effectuer, dans le cadre de cet article, une rétrospective des éléments entourant l'initiative populaire contre la construction de minarets, de son lancement en 2007 jusqu'à sa votation en 2009, afin de comprendre les raisons pour lesquelles le résultat du vote suisse n'a pas su être anticipé par les autorités fédérales, ni pressenti dans les sondages. Il sera également intéressant d'observer de quelle manière cette votation exprime un profond malaise lié à la présence et à la visibilité de l'islam dans la société suisse. En prenant en compte le déroulement de la campagne et le résultat de la votation du 29 novembre 2009, il s'agira de démontrer que la réflexion sur le minaret en Suisse fut guidée par la crainte de voir l'islam s'implanter dans la Confédération et résulte d'une interprétation erronée de la nature des musulmans en Suisse. Afin de mieux comprendre les enjeux de cette votation, il faudra également considérer les réactions qu'a suscitées cette initiative et qui furent collectées dans la presse francophone suisse – principalement à partir du quotidien

Le Temps, diffusé à l'échelle nationale - tout au long de la campagne et dans les jours qui suivirent le vote.

D'abord, le projet du comité d'Egerkingen ne s'opposa qu'à une faible contre-campagne marquée par le silence des musulmans et l'indifférence de la population suisse. Il sera donc important de cerner la provenance de ces musulmans et leur rapport à la religion, afin de comprendre leur manque de participation dans le débat. De plus, les autorités fédérales ayant rejeté le texte sans équivoque, les Suisses ne se sentirent, somme toute, que peu interpellés par le débat sur les minarets. Ensuite, dans la campagne virulente menée par les «initiants<sup>17</sup>», le message fut rapidement détourné afin d'éveiller les craintes de la population envers l'islamisation de la Confédération et la visibilité de l'islam en Suisse. Il sera intéressant de revenir sur cette campagne publicitaire musclée, accompagnée d'affiches cinglantes, où les discours de certains politiciens tentèrent d'influencer les intentions de vote.

### Les acteurs invisibles de la campagne: le silence des musulmans et l'ignorance des partis politiques suisses

En Suisse, l'islam est considéré comme la seconde religion en importance après le christianisme. Pourtant, la majorité chrétienne y est si imposante que les musulmans ne représentaient que 4,26 % de la population en 2000<sup>18</sup>. Il est estimé qu'au moment de la votation, en 2009, le pourcentage réel tournait autour de 5 % de la population<sup>19</sup>. Ces pourcentages sont d'ailleurs comparables dans les pays voisins<sup>20</sup>. De plus, en regardant la provenance des musulmans en Suisse, il apparaît que seulement 3 % d'entre eux ont une origine maghrébine, alors que ceux en provenance du Moyen-Orient sont négligeables dans les recensements tant ils sont peu nombreux<sup>21</sup>.



Pourcentage de la population musulmane en Suisse selon la nationalité (2000)

Le graphique précédent illustre bien que les musulmans en Suisse sont principalement européens et proviennent majoritairement de milieux laïques. Cet aspect joue un rôle capital dans la pratique de la religion, puisque celle-ci est généralement confinée dans la sphère privée. Par exemple, l'historienne et journaliste Sylvie Arverser a démontré que chez les musulmans bosniaques, kosovars ou turcs, indépendamment de leur pratique, la religion demeure une question culturelle qui ne transparaît pratiquement pas dans la sphère publique<sup>22</sup>. La pratique religieuse est d'ailleurs peu élevée auprès de ces populations. Ainsi, 80 % des musulmans en Suisse « vivent leur religion d'une manière plutôt pragmatique et sans contradictions avec les us, les coutumes ou les normes de [la] société civile [suisse]<sup>23</sup> ».

Ce bagage culturel joua un rôle fondamental dans le déroulement de la campagne référendaire, si bien que les rares musulmans qui prirent la parole dans les médias, tels les frères Hani et Tariq Ramadan<sup>24</sup>, n'étaient pas toujours représentatifs de l'ensemble de la population musulmane. Les responsables des différentes associations musulmanes de Suisse, qui ne représentent d'ailleurs qu'une faible proportion de croyants, tinrent une conférence de presse à mi-campagne, le 6 novembre 2009, afin d'exposer officiellement leur position. Farhad Afshar, président de la Coordination des organisations islamiques de Suisse (COIS), informa les médias que les organisations musulmanes n'entreraient pas dans le jeu des initiants malgré leur provocation, qu'elles ne feraient pas de contrecampagne et qu'elles ne comptaient pas avoir d'affiches<sup>25</sup>. Le message transmis fut clair: ils condamnaient l'initiative en évoquant qu'elle serait plus néfaste à l'image de la Suisse qu'à sa population musulmane. Le président de la Ligue musulmane de Suisse, Adel Mejri, ajouta que « ces campagnes stigmatisantes remettent en cause l'appartenance de la communauté musulmane à la société suisse, sa bonne foi et la légitimité de sa présence<sup>26</sup> ». Son discours rejoignait d'ailleurs la pensée de la sociologue Nilüfer Göle pour qui la visibilité des musulmans marque la fin d'une migration et témoigne d'un désir de s'établir, de devenir citoyen à part entière, donc de s'intégrer à la société<sup>27</sup>.

En fait, la seule action menée par les divers responsables des fédérations, ligues et coordinations de musulmans dans le cadre de la campagne sur l'initiative contre la construction de minarets fut d'offrir une journée porte ouverte, le 7 novembre 2009, dans près d'une quarantaine de mosquées de la Confédération – soit dans un peu moins de la moitié des lieux de cultes musulmans répertoriés en Suisse<sup>28</sup> – afin de démystifier certains préjugés auprès de la population. Il est à noter que la plupart des mosquées, souvent appelées des centres communautaires islamiques, se situent dans des bâtiments à caractère séculier (usines, magasins, garages, sous-sols, etc.), où l'ajout d'un minaret servirait davantage à donner un caractère religieux au bâtiment qu'à exprimer des revendications idéologiques<sup>29</sup>. Cette activité connut un énorme succès et les associations musulmanes suisses se dirent très satisfaites de l'intérêt manifesté par la population envers leur religion<sup>30</sup>.

Le désintérêt des musulmans de Suisse envers l'initiative du comité d'Egerkingen s'explique donc en grande partie par leur origine et leur culture. Cependant, devant cette démarche islamophobe, il eût été attendu que la communauté musulmane internationale manifeste son désaccord de manière très agressive. Pourtant, contrairement à l'épisode des caricatures danoises, aucune organisation islamiste ne lança d'appel au jihad après le dévoilement des résultats et, somme toute, l'initiative suisse ne fit que de légères éclaboussures<sup>31</sup>. Les autorités musulmanes du monde entier se dirent déçues et choquées par le résultat du vote, mais les critiques n'allèrent pas plus loin. Au contraire, le courage des Suisses dans l'acceptation de l'initiative fut salué par divers partis politiques et mouvements d'extrême droite un peu partout en Europe<sup>32</sup>.

L'islam est une religion qui, à l'instar du christianisme, est fragmentée en de nombreux courants de pensée. En cas de crise avec le monde musulman, ce sont généralement les plus fondamentalistes, souvent des salafistes, qui se font virulents et dénonciateurs sur la scène internationale<sup>33</sup>. En fait, ceux-ci prônent l'application rigoriste des textes du Coran et de la *Sunna* et souhaitent ramener l'islam à sa pureté d'origine<sup>34</sup>. Or, pour eux, le minaret est considéré comme un ajout, une déformation, à la pratique originelle de l'islam<sup>35</sup>. Puisque les initiants se basèrent également sur cette conception du minaret, affirmant qu'il consiste en un ajout architectural n'étant pas mentionné dans le Coran, l'initiative contre la construction de minarets n'allait pas à l'encontre de la vision « réformiste » de l'islam telle que promulguée par les salafistes. C'est pourquoi ces derniers ne prirent pas la parole. Cette corrélation peut expliquer l'absence de mobilisation musulmane internationale afin de dénoncer le projet d'initiative.

Au lendemain du vote, les spécialistes furent sollicités de toute part afin d'expliquer le surprenant résultat et la communauté musulmane fut questionnée sur son silence tout au long de la campagne. Le spécialiste de l'islam en Europe, Stéphane Lathion, commenta le résultat en affirmant:

De manière générale, les musulmans en Suisse doivent s'exprimer davantage dans le débat public. Pour les individus, c'est extrêmement difficile [...], mais leurs associations, elles, doivent être plus présentes. [...] Elles n'ont pas l'habitude d'exprimer leurs désaccords. Or, la grande chance des musulmans en Europe, c'est de disposer d'un cadre politique qui leur permet de s'exprimer et d'exister librement, de développer le sens du débat et de la controverse. [...] et je souhaite que les musulmans osent prendre la parole pour dire que leur façon de vivre leur foi n'a rien à voir avec, par exemple, celle revendiquée par certains savants<sup>36</sup>.

Ce passage revêt une certaine ironie dans la mesure où le silence des musulmans en Suisse peut s'expliquer d'abord par le rapport à la religion qu'entretient une majorité d'entre eux, mais il peut également être perçu comme un indicateur d'intégration, d'autant plus que ce silence fut justifié en cours de campagne par plusieurs associations musulmanes. Il est important de mentionner également que seuls les détenteurs de la

nationalité suisse ont le droit de participer aux votations fédérales. En d'autres mots, la majorité des musulmans touchés par cette initiative, soit 88 % d'entre eux, ne pouvaient pas se prononcer lors du vote. Il était également difficile pour des imams étrangers d'émettre des recommandations de vote aux Suisses<sup>37</sup>.

Le 29 novembre 2009 en fin de journée, devant le résultat du vote, le président de la COIS, Farhad Afsha, évoqua que l'initiative constituait une attaque à la protection des minorités et que les partis politiques auraient dû prendre cet enjeu au sérieux. Pour lui, « les organisations islamiques ne sont pas en mesure de mener un combat politique, c'est le travail des partis³8 ». Pourtant, comme le souligne Émilie Bovey du Mouvement de lutte contre le racisme de Lausanne: « Avant le vote, nous avions peu d'écho auprès des partis. On nous disait que ça ne passerait pas et qu'il y avait d'autres priorités. Aujourd'hui, c'est différent, tout le monde est concerné³9. » C'est donc dire que les musulmans n'ont eu que peu à voir dans un débat qui les touchaient pourtant de très près. En somme, ce ne sont pas ces derniers, mais bien les Suisses qui ont fait de la question des minarets une affaire publique hautement médiatisée.

Pour de nombreux opposants, l'initiative contre la construction de minarets fut perçue comme une mesure extrême en raison de son caractère discriminatoire envers la minorité musulmane de Suisse. Dans les cinquante dernières années, plus d'une dizaine d'initiatives populaires tentèrent d'imposer des limites aux immigrants de la Confédération qui souhaitaient s'établir, travailler et devenir Suisses<sup>40</sup>. Celle de 2009 fut cependant la première à viser directement un groupe d'individus et une religion précise. Cette nouvelle variable amène une nuance primordiale, car elle témoigne d'une incompréhension et d'un fort sentiment d'insécurité envers l'islam plutôt que d'une réflexion rationnelle sur la réglementation de l'installation d'une minorité en Suisse. De plus, au moment de lancer l'initiative, il y avait seulement trois minarets en Suisse: à Zurich, construit en 1963; à Genève, depuis 1978; et à Wintherthur, ajouté en 2005. En fait, ce fut le débat entourant la construction d'un quatrième minaret, à Wangen – finalement érigé en 2009 – qui mit le feu aux poudres et conduisit à la production du texte d'initiative<sup>41</sup>. Pourtant, la discrétion des musulmans de Suisse sur la scène publique et l'improbable propagation des minarets sur le territoire helvétique contribuèrent à ce que la très grande majorité des Suisses, les élites sociales, politiques et religieuses balayent du revers de la main la possibilité d'un résultat favorable lors du vote.

D'ailleurs, suivant le dépôt des signatures, le 8 juillet 2008, le gouvernement fédéral fut plus rapide qu'à l'habitude à se prononcer contre l'initiative. Le Conseil fédéral et le Parlement la condamnèrent officiellement, le 27 août 2008, en énonçant qu'elle était en « contradiction avec de nombreux droits fondamentaux inscrits dans la Constitution fédérale et [portait] atteinte aux droits de l'homme<sup>42</sup>». La réponse du gouvernement avançait également que l'initiative ne contribuait

« nullement à protéger l'ordre juridique suisse et [menaçait] au contraire la paix religieuse [de la Confédération suisse]<sup>43</sup> ». En plus d'être jugée inefficace par les autorités, l'initiative empiétait sur les compétences communales et cantonales, puisque la Suisse a la particularité de ne posséder aucune structure fédérale encadrant l'intégration des minorités<sup>44</sup>. Cette prérogative est dévolue aux cantons et les méthodes diffèrent au sein de l'État, principalement en fonction du clivage linguistique<sup>45</sup>. Le gouvernement craignait également qu'une telle mesure ternisse l'image de la Suisse à l'étranger. Cependant, la réponse gouvernementale n'en fut pas moins décevante pour les communautés musulmanes de Suisse, car l'invalidation de l'initiative était impossible. En effet, malgré la violation de la liberté religieuse et de certains droits fondamentaux, en vertu des lois suisses, une initiative populaire respectant toutes normes établies ne peut être invalidée que si elle contrevient aux impératifs du droit international (jus cogens). Or, l'initiative n'empêchait pas les musulmans « de se former une conviction religieuse et de vivre en fonction de cette conviction<sup>46</sup>».

La campagne référendaire s'amorça près d'un an plus tard, soit deux mois avant la votation. Au début d'octobre 2009, des firmes statistiques helvétiques publièrent des résultats de sondages qui donnaient le « non » gagnant par une faible majorité variant entre 51 et 53 %. Pourtant, les partisans de l'initiative correspondaient à moins de 35 % des répondants<sup>47</sup>. Il y avait donc encore, à quelques semaines du vote, près de 15 % d'indécis. Quoi qu'il en soit, ces sondages qui donnaient le « non » gagnant furent trompés par le très fort taux d'abstention lors du vote, car plus de 46 % de la population n'exerça pas son droit de vote au sujet de l'initiative anti-minarets<sup>48</sup>. En ce sens, les réactions rapportées dans les journaux provenaient majoritairement des élites politiques et économiques et des musulmans eux-mêmes. Ainsi, la population de la Confédération, celle qui eut à se prononcer lors du vote, ne fut que peu abordée dans les médias<sup>49</sup>. Il est possible que cette tangente médiatique ait contribué à ce que les Suisses se sentent peu impliqués dans le débat entourant la votation. Ce pourcentage impressionnant de Suisses qui ne se présentèrent pas aux urnes aurait-il renversé la tendance ou, au contraire, aurait-il creusé l'écart? Est-ce l'indifférence ou le malaise qui a réellement retenu les électeurs d'aller voter?

Dans la foulée des sondages, les mouvements d'opposition à l'initiative entreprirent de solliciter davantage le gouvernement et de mener une contre-campagne plus active. Le fait que l'initiative puisse être acceptée à la double majorité avait semblé impossible jusque-là: « À quelque six semaines du vote, les adversaires de ce texte né d'une partie des rangs de l'UDC et de l'UDF [semblèrent] pris de panique à la perspective d'un scrutin qui [s'annonçait] plus serré que prévu50. » Cet extrait d'un quotidien à tendance libérale démontre le manque de rigueur de la contrecampagne, en exposant l'affolement qui s'empara de l'opposition devant le danger réel que représentait l'initiative. En ce sens, à quelques jours du vote, les présidents des partis politiques suisses firent front commun pour dénoncer l'initiative et inciter la population à la rejeter:

Les présidents du PLR, du PBD, du Parti socialiste, des Verts, des Verts libéraux, du PEV, du PCS et du PST ont tous signé mardi [le 17 novembre] un appel à voter contre l'initiative anti-minarets. Une démarche commune plutôt inhabituelle pour rappeler qu'ils s'opposent, «comme le Conseil fédéral, le parlement, les organisations économiques et syndicales», avec fermeté au texte lancé par une poignée d'UDC et de membres de l'Union démocratique fédérale<sup>51</sup>.

Cet extrait démontre clairement qu'il était hors du commun de voir des partis, de tous horizons politiques, s'entendre et dénoncer une initiative d'une même voix. Devant l'immense visibilité dont bénéficia, grâce à ses affiches, le comité d'Egerkingen, il fallait un signe d'unité de la part du gouvernement, « un geste fort<sup>52</sup>». Ce message fut d'ailleurs interprété comme un effort de la part des partis politiques pour porter un dernier grand coup avant le sprint final de la campagne.

Cependant, l'appel des partis politiques ne fut publié que le 17 novembre. Cette date est saisissante, car le vote eut lieu le 29 novembre 2009. C'est donc très tard dans la campagne qu'intervinrent d'un commun accord les différents partis représentant une majorité de la population suisse. Il est raisonnable de dire que ce fut trop peu, trop tard, d'autant plus que l'appel au rejet de l'initiative fut la seule action menée à l'unisson sur la scène politique suisse. En effet, les différents partis avaient jusque-là choisi de mener des campagnes de sensibilisation séparées, avec des arguments différents, afin de rejoindre leur électorat respectif<sup>53</sup>. Malgré les efforts fournis par les partis politiques, ce choix divisa davantage le camp du « non ».

Si la contre-campagne fut discrète et inefficace, les partisans de l'initiative menèrent quant à eux une campagne agressive avec des affiches de propagande qui marquèrent l'imaginaire, en tenant un discours qui accentua la crainte de l'islamisme. Malgré cela, le résultat du vote surprit le comité d'Egerkingen autant que le reste du pays.

# Quand «minaret» devient «islam»: détournement de l'initiative par les affiches et le discours des initiants

Lors du lancement de l'initiative, en mai 2007, l'argument majeur du comité d'initiative était:

Le minaret en tant que bâtiment n'a pas de caractère religieux. Il n'est même pas mentionné dans le Coran et dans les autres écritures saintes de l'islam. En fait, le minaret est le symbole d'une revendication de pouvoir politico-religieuse qui, au nom d'une dite liberté religieuse, conteste des droits fondamentaux, par exemple l'égalité pour tous, aussi des deux sexes, devant la loi. Il symbolise donc une conception contraire à la Constitution et au régime légal suisse<sup>54</sup>.

C'est sur cette base légale que fut entreprise la collecte de signatures pour l'initiative populaire contre la construction de minarets. Cependant, pour le comité, le problème du minaret résidait moins dans ses caractéristiques architecturales que dans la symbolique qu'il véhiculait. En effet, le discours tenu par les membres du comité et par les partisans argumentait que la présence de minarets sur le territoire helvétique correspondait à une «islamisation rampante<sup>55</sup> » de la Suisse et leur initiative – qui indiquait le refus d'une conquête islamique – visait à susciter un débat quant à l'intégration de la communauté musulmane et à leur adaptation aux règles et fonctionnement de la Confédération.

En octobre 2009, la campagne du comité attira l'attention des médias en raison d'une affiche référendaire proposée par les initiants en prévision de la votation. Celle-ci, réalisée par une agence de publicité idéologiquement affiliée à l'UDC, présentait une femme vêtue d'un niqab se tenant devant un drapeau suisse transpercé de minarets ressemblant étrangement à des missiles<sup>56</sup>. Cette affiche fut placardée à grande échelle partout en Suisse, dans les stations de trains, aux arrêts d'autobus, sur des murs d'édifices industriels et en bordure des grandes artères. Il n'en fallut pas plus pour lancer un débat sur la légitimité de l'affiche, car le comité d'Egerkingen, qui ne doutait pas de l'intégrité juridique de son affiche, se heurta à des interdictions de publication votées dans diverses villes, notamment Bâle, Fribourg, Lausanne et Yverdon<sup>57</sup>. Les autorités de ces cantons reprochaient à l'affiche d'enfreindre la réglementation en matière d'affichage en propageant des idéologies racistes. De plus, ces réactions à l'endroit de l'affiche provinrent autant de la Suisse alémanique que de la Suisse romande, ce qui tend à démontrer que le malaise était généralisé dans l'ensemble de la Confédération.

Pour sa part, la Commission fédérale contre le racisme (CFR)<sup>58</sup>, jugea que les affiches « [véhiculaient] une image négative et menaçante de l'islam en général et [suggéraient] que la population musulmane en Suisse constituerait un danger. Ces représentations reviennent à exclure, à diaboliser et à insulter une minorité religieuse. Elles font peser une menace sur la cohésion sociale et la paix publique<sup>59</sup> ». La CFR salua ainsi les démarches des villes visant à interdire les affiches jugées offensantes, mais elle ne possédait pas les compétences requises pour en faire la recommandation officielle. Cette responsabilité incombait directement aux villes et aux cantons.

Au final, la majorité du débat concernant la votation du 29 novembre 2009 tourna autour de la légitimité de l'affiche. Le 22 octobre 2009, une nouvelle affiche de propagande fut présentée par le comité d'initiative afin de dénoncer la décision prise par les villes suisses ayant interdit la première<sup>60</sup>. La nouvelle affiche avait un message clair et dénonciateur: «Censure, raison de plus pour dire oui à l'interdiction des minarets<sup>61</sup>». Pour les initiants, l'affiche de l'initiative était irréprochable sur le plan juridique et son interdiction dans certaines villes était ni plus ni moins

que de la censure. Ils se félicitèrent également du « démarrage en fanfare de la campagne<sup>62</sup> ». La polémique entourant les affiches favorisa les initiants en offrant, dès le début de la campagne, une grande vitrine médiatique à l'initiative. Pourtant, cette vigueur servit davantage à attiser la crainte des Suisses envers l'islam qu'à discuter véritablement de la problématique des minarets.

Force est de constater que les affiches servirent à détourner le propos de l'initiative des minarets vers la méfiance et la crainte qu'engendre la présence de l'islam en Occident, en plus de mettre l'accent sur la condition de la femme au sein de cette religion. D'ailleurs, la section de l'UDC du canton de Valais renchérit en proposant, le 26 octobre 2009, une affiche différente, mais tout aussi polémique, qui présentait une femme vêtue d'une burqa, où le grillage traditionnel avait été remplacé par des barreaux. Le slogan « Halte à la soumission » accompagnait l'affiche<sup>63</sup>. La présence des minarets y fut pratiquement effacée par la puissance de l'image de la femme et le slogan<sup>64</sup>. Bien que le débat sur le voile intégral ait connu des échos dans la Confédération, la réalité de l'islam en Suisse est très loin de l'image véhiculée par la femme vêtue d'une burqa65. Comme le souligna Aynur Akalin-Ince, présidente d'un institut pour la collaboration et le dialogue interculturels, règle générale, il n'y a pas de voile intégral en Suisse<sup>66</sup>. En jouant sur ce double plan, les initiants marquèrent l'imaginaire collectif en présentant un islam menaçant et conquérant qui tente d'islamiser la Suisse et de restreindre la liberté des femmes. En ce sens, les sondages sur les intentions de vote des Suisses révélèrent que les femmes se montraient plus enclines à appuyer l'initiative (39%) que les hommes (31 %). Il est donc envisageable que le message véhiculé par ces affiches ait habilement réussi à influencer les intentions de vote<sup>67</sup>.

En plus d'utiliser des affiches à des fins polémiques, le comité d'Egerkingen et les partisans ont su détourner le propos de l'initiative, et ce, de manière à peine voilée. Ainsi, le discours est rapidement passé de la question des minarets – comme le symbole architectural d'une revendication politico-religieuse – à une propagande négative envers la présence de l'islam en Occident. Lors de la publication des sondages, quelques semaines avant le vote, les principales raisons évoquées par les sympathisants de l'initiative ne renvoyaient pas au symbole de revendication politico-religieux ni même à la perturbation sonore que provoquerait l'improbable appel à la prière d'un potentiel muezzin. Au contraire, les griefs étaient d'ordre culturel et laissaient transparaître un sentiment vindicatif envers l'islam. Le député de l'UDC François Brélaz exprima que pour sa part: «Toute personne musulmane qui vient en Suisse, surtout si elle est très croyante, doit adapter sa pratique religieuse, éviter de provoquer des polémiques et ne pas toujours demander des exceptions: on ne pratique pas sa religion de la même manière selon que l'on habite Alger, Téhéran, ou Lausanne<sup>68</sup>!» Ainsi, les discours les plus fréquents déploraient l'influence et l'expansion de l'islam en Occident tout en affirmant que les minarets ne correspondaient pas au paysage et

à la culture suisse et qu'à l'inverse, la construction d'églises se voyait souvent entravée dans les pays musulmans. En somme, ceux qui appuyaient l'initiative se basaient sur l'idée que les musulmans devaient s'adapter et s'intégrer à la société suisse<sup>69</sup>.

Chose certaine, la représentation du minaret comme étant la revendication d'un pouvoir politico-religieux apparaît bien loin dans la liste des motifs qui poussèrent les Suisses à l'interdire. La crainte d'une islamisation de la Suisse semble avoir eu un effet important sur la réflexion des citoyens tout au long de la campagne. D'ailleurs, le politicien François Cherix, membre du parti socialiste suisse, exposa clairement la situation : « La peur, la méfiance, le préjugé, l'égoïsme, le mépris, la haine peuvent trouver dans l'anonymat des urnes l'exutoire que n'offre pas la vie en société<sup>70</sup>. » Ces propos, accompagnés d'un faible taux de participation lors de la votation, pourraient également expliquer pourquoi les sondages donnaient le « non » gagnant alors qu'au final l'initiative reçut un appui imprévu.

De plus, dans les médias, certains politiciens suisses n'hésitèrent pas à exprimer leurs propres craintes envers la présence de l'islam au sein de la Confédération suisse. Déjà, lors du lancement de l'initiative en mai 2007, le conseiller national de l'UDF Christian Waber avait donné le ton en affirmant au cours d'une entrevue avec le quotidien zurichois Neue Zürcher Zeitung ne pas voir en l'islam une religion, « mais une déclaration de guerre au monde chrétien et aux autres croyances<sup>71</sup>». D'emblée, il venait de lier la violence à l'islam. Le 3 octobre 2009, lors du vote sur la prise de position officielle de l'UDC envers l'initiative, le conseiller national de Genève Yves Nidegger, bien qu'il choisît de s'abstenir de voter, exprima ses craintes de manière très imagée en affirmant que «la minorité musulmane doit [...] être surveillée. Tout ce qui est petit est chou, même un bébé crocodile. C'est en grandissant que cela peut devenir dangereux<sup>72</sup>. » Encore une fois, ces propos jouèrent sur la crainte de l'islamisation de la Suisse. Nidegger fit germer l'idée qu'en ne réagissant pas dans l'immédiat, la situation pourrait être hors de contrôle dans les années à venir.

Il est à noter que les cantons comportant les plus fortes minorités de musulmans arabophones, généralement admis comme étant plus pratiquants que les musulmans européens, furent ceux qui refusèrent majoritairement l'initiative. L'exemple du canton de Genève, où se trouve d'ailleurs une mosquée avec l'un des quatre minarets de Suisse, est saisissant. L'initiative y fut rejetée à tout près de 60 %<sup>73</sup>. Cet élément permet de supposer que la cohabitation est plus propice dans les régions où la population suisse est en contact avec des musulmans, pratiquants ou non. Ils se familiarisent et cela permet de démystifier les préjugés et les clichés, alors qu'à l'inverse l'inconnu effraye. Ainsi, ce sont dans les cantons les moins urbains, où la présence musulmane est pratiquement inexistante, que l'initiative connut le plus de succès. Par exemple, au village de Pigniu, dans le canton de Graubünden, situé à l'est de la Suisse,

seulement neuf personnes allèrent voter le 29 novembre 2009 et toutes choisirent d'interdire la construction de minarets. Pourtant, il n'y a aucun musulman dans cette région de la Confédération. Ces neuf personnes souhaitèrent donc se prononcer contre l'implantation d'un pouvoir étranger, l'islam, chez eux<sup>74</sup>.

Hormis l'UDC et l'UDF, l'ensemble des organisations politiques de la Confédération suisse rejeta le texte de l'initiative, en encourageant leur électorat à en faire de même le 29 novembre 2009. Il est intéressant de constater à quel point le Parlement suisse et les mouvements d'opposition furent en décalage par rapport à la population votante. De manière générale, l'initiative fut critiquée parce qu'elle portait atteinte à la liberté religieuse, qu'elle était discriminatoire et qu'elle empêchait l'intégration des musulmans. Cependant, comme l'exposa l'Institut Religioscope au lendemain du vote, « le minaret a été transformé en marqueur de l'islamisation<sup>75</sup>». Ainsi, le débat n'opposa donc pas simplement les Suisses et le minaret, mais plutôt les Suisses et l'islam, car les images utilisées et le discours tenu créèrent un amalgame de messages difficiles à dissocier.

### Conclusion

La lenteur de la mobilisation des mouvements d'opposition envers l'initiative s'explique par leur assurance de l'échec d'une telle démarche. Devant la campagne féroce menée par les initiants et la réaction des Suisses à travers les sondages publiés dans les journaux, les partis politiques et les mouvements d'opposition tentèrent de muscler la contre-campagne et se jetèrent dans l'arène seulement quelques semaines avant le vote. En analysant les discours politiques rapportés dans les journaux tout au long de cette campagne, il apparaît évident que, loin de voter l'interdiction des minarets en Suisse, la population a utilisé cette initiative comme exutoire afin de verbaliser ses craintes devant l'incompréhension de l'islam et la peur de voir cette religion s'implanter en Suisse. L'analyse des discours tenus par les militants et des affiches de campagne montre que le nœud du problème ne résidait pas réellement dans l'architecture des minarets.

Tout au long de la campagne, les musulmans et leurs associations furent les principaux absents du débat public. La grande majorité des musulmans se trouvant en Suisse ont des origines européennes et cette réalité les incite à entretenir un rapport très culturel avec la religion, comme c'est d'ailleurs souvent le cas dans les États laïques. En ce sens, leur silence, qu'il serait réducteur d'interpréter comme le reflet d'un désintérêt complet de leur part, témoigna plutôt d'une intégration réussie. Il est également possible qu'ils aient souhaité calmer le jeu en prônant le respect et la discussion. Quoi qu'il en soit, il est fondamental de retenir que la représentation de l'islam dans le débat entourant l'initiative contre la construction de minarets ne correspondait pas du tout à la réalité de l'islam en Suisse. Le détournement de l'image de la femme vêtue d'un voile intégral et l'association de l'islam à la violence suffirent à créer un rapprochement entre les événements qui avait cours dans le monde

musulman et l'islam présent en Suisse. Ce furent donc leurs craintes que les Suisses verbalisèrent par ce vote, car en 2009, le minaret ne constituait pas réellement un problème au sein de la Confédération suisse.

### Notes

- 1. François Modoux, «Éditorial La peur et l'ignorance », Le Temps, 30 novembre
- 2. Pour être portée devant l'administration suisse, une initiative populaire doit recueillir un minimum de 100 000 signatures de citoyens actifs dans un délai de
- 3. Nombre d'initiatives populaires portées au vote jusqu'en mars 2013.
- 4. Confédération suisse, «Initiatives populaires et référendums », Statistique suisse, www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/17/03/blank/key/eidg\_\_ volksinitiativen.html (page consultée le 26 avril 2013).
- 5. Uli Windisch, Suisse-immigrés: quarante ans de débats 1960-2001, Lausanne, L'Âge d'homme, 2002, 280 p.
- 6. Dans la religion musulmane, le minaret consiste en une tour du haut de laquelle le muezzin, un fonctionnaire religieux, est chargé de lancer l'appel à la prière, cinq fois par jour. Le minaret est souvent adjacent ou intégré à une mosquée et sa forme varie beaucoup selon les régions.
- 7. Conseil fédéral, « Arrêté du Conseil fédéral constatant le résultat de la votation populaire du 29 novembre 2009 », Feuille fédérale, 2010, p. 3120.
- 8. Pierre Lehmann, L'influence de la main-d'oeuvre étrangère sur l'économie suisse, Neuchatel, Aarau, Keller S.A., 1968, 134 p.
- 9. Claude Bovay et Raphaël Broquet, « Recensement fédéral de la population 2000 Le paysage religieux en Suisse », Office fédéral de la Statistique, Neuchatel, 2004,
- 10. En 1995, l'UDC obtint 14,9 % des voix au Conseil national. Aux élections de 2003, il récolta plutôt 26,6 % des voix et la majorité des sièges, avec 55 sièges contre 52 pour les sociaux-démocrates (23,2 %).
- 11. Oscar Mazzoleni (et al.), L'Union démocratique du centre : un parti, son action, ses soutiens, Lausanne, Antipodes, 2007, 216 p.
- 12. En 2005, le journal danois Jyllands-Posten publia une série de caricatures représentant Mahomet afin d'illustrer un article sur l'autocensure et la liberté de presse. Or, dans la religion musulmane, il est interdit de représenter le Prophète. Ces caricatures suscitèrent la colère du monde musulman, entraînant des mouvements de protestation tantôt pacifiques, tantôt violents et des tensions diplomatiques entre l'Occident et le monde musulman.
- 13. Voir notamment Joel S. Fetzer et J. Christopher Soper, Muslims and the State in Britain, France, and Germany, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, 208 p., qui traite de la façon dont l'État s'accommode de la pratique religieuse musulmane, en France, au Royaume-Uni et en Allemagne.
- 14. Antoine Sfeir et René Andrau, Liberté, Égalité, Islam: La République face au communautarisme, Paris, Tallandier, 2005, 264 p.
- 15. Richard W. Bulliet, The Case for Islamo-Christian Civilization, New York, Columbia University Press, 2004, 187 p.; H.A. Hellyer, Muslims of Europe: the 'other' Europeans, Edimbourg, Edinburgh University Press, 2009, 246 p.

- 16. Patrick Haenni et Stéphane Lathion (dir.), *Les minarets de la discorde: éclairages sur un débat suisse et européen*, Gollion, Infolio, 2009, 111 p.
- 17. Le mot « initiant-e-s » est un régionalisme suisse, non reconnu dans la langue française, qui définit la/les personne-s à l'origine d'une initiative.
- 18. Bovay et Broquet, op. cit., p. 11.
- Luis Lugo, «The Future of the Global Muslims Population, Projections for 2010-2030», Pew Research Center, Janvier 2011, www.pewforum.org/uploadedFiles/ Topics/Religious\_Affiliation/Muslim/FutureGlobalMuslimPopulation-WebPDF-Feb10.pdf (page consultée le 25 mai 2013).
- 20. Ibid.
- 21. Bovay et Broquet, op. cit., p. 49.
- 22. Sylvie Arsever, «Les couleurs de l'islam suisse » Le Temps, 25 novembre 2009.
- 23. Matteo Gianni (dir.), «Vie musulmane en Suisse, Profils identitaires, demandes et perceptions des musulmans en Suisse», *Commission fédérale pour les questions de migration CFM*, Berne, 2010, 2<sup>e</sup> édition, p. 5.
- 24. Tariq Ramadan est écrivain, philosophe, islamologue et professeur à l'Université d'Oxford, tandis que son frère Hani est prédicateur et directeur du Centre islamique de Genève, en Suisse.
- 25. Valérie De Graffenried, « Des musulmans sortent discrètement du bois », *Le Temps*, 6 novembre 2009.
- 26. Ibid.
- 27. Nilüfer Göle, «The public visibility of islam and European politics of resentment: The minarets-mosques debate », *Philosophy ans Social Criticism*, 37, 4, 2011, p. 388.
- 28. Selon le cabinet suisse de conseil en immigration, Micheloud et Cie, il y aurait environ 90 mosquées en Suisse.
- 29. Jean-François Mayer, «A country without minarets: analysis of the background and meaning of the Swiss vote of 29 November 2009», *Religion*, 41, vol. 1, mars 2011, p. 14 et19.
- 30. ATS, «Les mosquées de Suisse ont attiré les foules », RTS info, 07 novembre 2009.
- 31. Agences, « À l'étranger, des réactions contrastées », Le Temps, 30 novembre 2009.
- 32. Ibid.
- 33. Haenni et Lathion (dir.), op. cit., p. 103.
- 34. Dominique Sourdel et Janine Sourdel, «Réformisme», dans Sourdel et Sourdel (dir.), *Dictionnaire historique de l'islam*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, p. 705.
- 35. Haenni et Lathion (dir.), op. cit., p. 104.
- 36. Lathion, «Les musulmans doivent s'exprimer davantage dans le débat public », Le Temps, 7 décembre 2009.
- 37. Mayer, loc. cit., p. 16.
- 38. «Le choc des musulmans », Le Temps, 29 novembre 2009.
- 39. Arsever, «"I'm muslim, don't panick" », Le Temps, 1er décembre 2009.
- 40. Confédération suisse, « Répertoire chronologique », *Chancellerie fédérale*, www. admin.ch/ch/f//pore/vi/vis\_2\_2\_5\_1.html (page consultée le 18 mai 2013)
- 41. Bernard Wuthrich, «Le tour du minaret en dix questions», *Le Temps*, 23 octobre 2009.
- 42. Conseil fédéral, « Message relatif à l'initiative populaire "contre la construction de minarets" du 27 août 2008 » *Feuille fédérale*, 2008, p. 6924.
- 43. *Ibid.*, p. 6925.
- 44. Chancellerie fédérale, « Votation populaire du 29 novembre 2009, Explications du Conseil fédéral », *Confédération suisse*, 2009, p. 28.

- 45. Hans Mahnig et Andreas Wimmer, «Integration Without Immigrant Policy: the Case of Switzerland », dans Friedrich Heckmann et Dominique Schnapper (dir.), The Integration of Immigrants in Europe - National Policies and Experiences, Stuttgart, Lucius & Lucius, 2003, p. 135-164.
- 46. Conseil fédéral, «Message relatif à l'initiative populaire», loc. cit., p. 6931.
- 47. Valentine Zubler, «Les opposants à l'initiative musclent leur faible campagne», Le Temps, 16 octobre 2009; Wuthrich, «L'initiative anti-minarets n'obtiendrait pas la majorité du peuple », Le Temps, 23 octobre 2009; De Graffenried, « Initiative anti-minarets: la prudence reste de mise », *Le Temps*, 19 novembre 2009.
- 48. Conseil fédéral, « Arrêté du Conseil fédéral », loc. cit., p. 3120.
- 49. Dans un dossier intitulé « L'islam et moi », le journal Le Temps publia, en octobre et novembre 2009, les réactions de divers musulmans, croyants ou non.
- 50. Zubler, loc. cit.
- 51. De Graffenried, « Appel des présidents de parti contre l'initiative anti-minarets », Le Temps, 18 novembre 2009.
- 52. *Ibid*.
- 53. Anne Fournier, «Initiative anti-minarets: opposition dispersée », Le Temps, 21 octobre 2009; De Graffenried, « Appel des présidents », loc. cit.
- 54. Ulrich Schlüer, «Les minarets n'ont pas leur place en Suisse», Contre la construction de minarets (initiative populaire fédérale), www.minarette.ch/f/argumente/index. html (page consultée le 18 mai 2013).
- 55. Walter Wobmann, «L'initiative populaire "contre la construction de minarets" est déposés[sic] », Contre la construction de minarets (initiative populaire fédérale), www.minarette.ch/f/darum-geht-es/exposes-et-articles/linitiative-populairecontre-la-construction.html (page consultée le 18 mai 2013).
- 56. Voir l'affiche à l'adresse suivante : icp.ge.ch/po/cliotexte/fin-du-xxe-siecle-et-debutdu-xxie-siecle-actualites/affiches-de-ludc-en-suisse/affiches/minaretsoui.gif.
- 57. De Graffenried, «Faut-il interdire les affiches anti-minarets? Le débat est lancé », Le Temps, 7 octobre 2009; Laurent Caspary, «Lausanne interdit l'affiche, Genève l'autorise », Le Temps, 8 octobre 2009; Denis Masmejan, « Affiches : les villes divisées sur une interdiction », Le Temps, 8 octobre 2009.
- 58. Il s'agit d'une commission extraparlementaire mise sur pied par le Conseil fédéral, le 23 août 1995. La CFR « s'occupe de discrimination raciale, s'emploie à promouvoir une meilleure entente entre les personnes de race, couleur, origine, provenance ethnique ou nationale, religion différentes, combat toute forme de discrimination raciale directe ou indirecte et attache une importance toute particulière à la prévention pour que celle-ci soit efficace ». Confédération suisse, « Commission fédérale contre le racisme », Administration suisse, www.ekr.admin. ch/index.html?lang=fr (page consultée le 11 mai 2013).
- 59. Masmejan, « Affiches: les villes... », loc. cit.
- 60. Voir l'affiche à l'adresse suivante: www.rts.ch/2010/05/03/01/00/1507093. image?w=418&h=300.
- 61. ATS, «Nouvelle affiche des opposants aux minarets», RTSinfo, 22 octobre 2009.
- 62. Ibid.
- 63. Voir l'affiche à l'adresse suivante: www.udc-valais.ch/wp-content/uploads/2009/10/ AfficheMinarets.jpg.
- 64. Xavier Filliez, «Oskar Freysinger piégé par ses amalgames sur l'islam», Le Temps, 6 novembre 2009.
- 65. Mayer, loc. cit., p. 22.
- 66. De Graffenried, «Des musulmans sortent », loc. cit.

- 67. Masmejan, «Les femmes sont plus hostiles que les hommes aux minarets », *Le Temps*, 9 octobre 2009.
- 68. François Brélaz, «Respecter d'abord le pays d'accueil», *Le Temps*, 18 novembre 2009.
- 69. Haenni et Lathion (dir.), op. cit., p. 21; Mayer, loc. cit., p. 19.
- 70. François Cherix, «La Suisse piégée par la démocratie d'opinion », *Le Temps*, 11 décembre 2009.
- 71. Haenni et Lathion (dir.), op. cit., p. 18.
- 72. De Graffenried, «Minarets: le malaise derrière le "oui" de l'UDC », *Le Temps*, 5 octobre 2009.
- 73. Conseil fédéral, «Arrêté du Conseil fédéral», loc. cit., p. 3120.
- 74. Mayer, loc. cit., p. 11.
- 75. Olivier Perrin (Agences), « Cette Suisse qui a la peur au ventre », *Le Temps*, 30 novembre 2009.